

Pa'Had David

Metsora



Publié par les institutions "Mikdash LéDavid" Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsadik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsadik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsadik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal

« Il lavera ses vêtements, baignera son corps dans l'eau et deviendra pur. » (Vayikra 14, 9)

No Maîtres affirment (Chabbat 104a) : « Quiconque vient se purifier, D.ieu l'y aide. » Il en ressort qu'il incombe à l'homme d'entamer le processus de purification, suite à quoi il bénéficiera de l'aide divine. Ceci corrobore un autre enseignement : « Le Saint béni soit-Il dit aux enfants d'Israël : "Faites-Moi une ouverture de la taille du chas d'une aiguille et Je vous ouvrirai des portes suffisamment larges pour laisser passer des charrettes et des wagons." »

Toutefois, comment exiger de l'homme plongé dans l'impureté de faire le premier pas, alors que cette étape est la plus difficile ?

En outre, nos Sages nous enseignent par ailleurs (Brakhot 33b) : « Tout est entre les mains du Ciel, en dehors de la crainte du Ciel. » Rachi explique que tout ce que l'homme détient provient de D.ieu, qui détermine s'il sera riche ou pauvre, vivra longtemps ou peu, etc. Mais c'est lui qui décide d'être un Juste ou un mécréant. Il a deux voies face à lui et décide vers laquelle se diriger. La crainte de D.ieu dépend uniquement de l'homme, qui n'est donc nullement assisté dans ce domaine. Pourtant, d'après le principe cité en préambule, l'Éternel lui accorde Son assistance s'il exprime son désir de se rapprocher de lui. Qu'en est-il donc ?

Répondons à l'aide d'un exemple. Un homme qui reçoit subitement une très grande somme d'argent, soit en héritage soit au loto, ne saura pas comment l'investir et risquera de la gaspiller rapidement. Car, l'ayant encaissée sans le moindre effort, il ne parvient pas à l'estimer à sa juste valeur, contrairement à celui qui gagne son argent à la sueur de son front, qui veille à ne pas le perdre. Il en est de même concernant la crainte de D.ieu. Si

maskil LéDavid

L'aide divine accordée à quiconque désire se purifier



quelqu'un jouissait soudain d'une aide divine manifeste, sans avoir déployé d'effort, il y aurait un grand risque qu'il ne se rende pas compte de l'importance de ce cadeau et ne sache pas quelle utilisation faire de cet éclairage exceptionnel.

Le cas échéant, il le perdrait bien vite et retournerait en arrière, dans la voie du péché.

Ensuite, il lui serait bien plus difficile de se repentir.

C'est la raison pour laquelle le Saint béni soit-Il n'aide pas l'homme dès le départ, mais attend de constater chez lui un éveil. Et ce, alors qu'il a la possibilité de modeler son cœur, comme le commente Rachi (Méguila 25a) : « En dehors de la crainte du Ciel, dont D.ieu lui a laissé l'arbitrage, bien qu'il eût le pouvoir de disposer son cœur à Sa guise, comme il est dit : "Certes, vous êtes sous Ma main comme l'argile sous la main du potier, ô maison d'Israël !" (Yirmiya 18, 6) »

Lorsque l'homme commence, de sa propre initiative, à servir l'Éternel, sans bénéficier de la moindre assistance, il ressent la difficulté de la tâche. Puis, à un stade plus avancé, lorsqu'il jouit d'une aide d'En-haut, il sait l'estimer et la conserve précieusement, afin de pouvoir continuer à en profiter tout au long de son existence et, par ce biais, de poursuivre sans cesse son élévation spirituelle.

De fait, l'homme ne se trouve jamais au point de départ dans le service divin, puisqu'il est animé d'une étincelle divine supérieure qui, d'emblée, lui octroie le statut de quelqu'un qui « vient se purifier ». Il lui suffit donc d'entretenir son lien avec le Saint béni soit-Il, en accomplissant les *mitsvot* dans un esprit de sainteté et de pureté, pour bénéficier de l'assistance du Très-Haut, qui l'aidera à persister dans la voie ascendante.

8 Nissan 5782
9 avril 2022

1234

HORAIRES DE CHABBAT



Chabbat Hagadol

	Jérusalem	Tel-Aviv	'Haifa	Beer-Chéva
Allumage des bougies	6:28	6:43	6:36	6:47
Clôture du Chabbat	7:41	7:43	7:43	7:42
Rabbénou Tam	8:20	8:20	8:21	8:20



Hilloulot

- Le 8 Nissan, Rabbi Chlomo Moussayof
- Le 8 Nissan, Rabbi Eliahou Shapira, auteur du *Eliahou Rabba*
- Le 9 Nissan, Rabbi Arié Lévin, le Rav des prisonniers
- Le 9 Nissan, Rabbi 'Haïm Hager, le Imré 'Haïm de Viznits
- Le 10 Nissan, Rabbi Avraham Abba Hertsel, auteur du *Sifté 'Hakhamim*
- Le 10 Nissan, Rabbi Chalom Messas, Grand Rabbin de Jérusalem
- Le 11 Nissan, Rabbi Moché ben Rabbi Na'hman, le Ramban
- Le 11 Nissan, Rabbi Eliahou Pardes, président du Tribunal rabbinique de Jérusalem
- Le 12 Nissan, Arié Leib, président du Tribunal rabbinique de Sloutsk
- Le 12 Nissan, Rabbi Yéhoua Papo
- Le 13 Nissan, Rabbi Yossef Karo, le Beit Yossef
- Le 13 Nissan, Rabbi Moché Alchikh, le saint Alchikh
- Le 14 Nissan, Ezra Hadaya, auteur du responsa *Na'halat Ezra*
- Le 14 Nissan, Rabbi Avraham Yaffen, *Roch Yéchiva* de Novardok
- Le 14 Nissan, Rabbi Yossef Tsvi Dunner, président du Tribunal rabbinique de Londres





PAROLES DE TSADIKIM

Perles de Torah sur la paracha
entendues à la table de nos Maîtres

Le respect dû aux Sages

« Sur l'ordre du prêtre, on apportera, pour l'homme à purifier, deux oiseaux vivants purs ; du bois de cèdre, de l'écarlate et de l'hysope. » (*Vayikra* 14, 4)

Le Midrach explique que cet assortiment de plantes a été judicieusement choisi par l'Éternel pour rappeler au lépreux le désastre qu'il a entraîné par sa fierté, en l'occurrence la querelle entre les hommes, ainsi que son devoir de se repentir en se conduisant désormais avec humilité, à l'image de l'écarlate et de l'hysope.

Aux antipodes du lépreux, les Grands Rabbanim de notre peuple ont toujours fui les honneurs et l'orgueil, ce vice qui fait tant de ravages dans l'âme du Juif. Or, ils ont beau fuir les honneurs, ceux-ci les poursuivent, conformément à ce principe énoncé par nos Sages. Car les membres du peuple, conscients de la grandeur dissimulée dans leur humilité, leur témoignent le respect qu'ils méritent.

L'histoire qui suit est racontée au sujet du président des Rabbanim de Tunis, le Gaon Rabbi Its'hak Taïeb *zatsal*.

Durant sa jeunesse, il étudiait assidûment la Torah dans son coin, sans que personne ne fût conscient de son niveau. Un matin, après la prière à la synagogue, il consulta un ouvrage. L'un des fidèles, un nanti doté d'une grande sensibilité, le remarqua et comprit immédiatement qu'il s'agissait d'un jeune homme de qualité. Il s'approcha de lui et lui demanda qui il était. Au fil de la discussion, il s'intéressa à sa situation financière et apprit qu'il était orphelin et se trouvait dans la détresse. Il lui proposa aussitôt de venir habiter chez lui, où il pourvoirait à tous ses besoins, lui permettant de se vouer à l'étude. Depuis lors, le jeune homme disparut complètement, même de la vue des quelques rares individus qui, jusque-là, le rencontraient de temps à autre. Jour et nuit, il s'isolait dans l'étage supérieur de la maison de son hôte, où il étudiait la Torah.

Un beau jour, la veille de Pessa'h, son maître fit abattre rituellement une bête en l'honneur de la fête, quand on trouva de l'eau dans son cerveau. La femme de ce dernier, préoccupée par tous les préparatifs, demanda au jeune homme logeant chez eux si elle était néanmoins cachère. Il consulta plusieurs livres de décisionnaires, puis trancha positivement.

Pendant la fête, le nanti se rendit chez le Rav de la ville, auquel il raconta au passage cette anecdote. Ce dernier, qui veillait à être reconnu comme la seule autorité, manifesta son mécontentement du fait que la question ne lui avait pas été soumise. Il demanda qu'on fasse venir sur-le-champ le jeune homme qui avait osé se prononcer à sa place.

« Est-ce toi qui as tranché que cet animal était cachère ? lui demanda-t-il.

– Oui, répondit-il.

– Sur quoi t'es-tu appuyé pour le permettre ? poursuivit le Rav.

Le jeune sortit un gros cahier dans lequel il avait écrit tous les aspects de la question, analysée avec une remarquable profondeur. Le Rav le consulta et en fut impressionné. Il lui embrassa la tête et lui dit : « Désormais, tu ne t'appelleras plus simplement Its'hak Taïeb, mais le Gaon Rabbi Its'hak Taïeb. » Il n'attendit pas un instant de plus pour le nommer Juge dans son Tribunal.

Plus tard, il devint le Grand Rabbin de Tunis. Cependant, il refusa de porter la tunique réservée à ces hautes fonctions. Finalement, après de longs efforts de persuasion, il accepta néanmoins, par respect pour la communauté et pour son statut aux yeux de la royauté.



GUIDÉS PAR LA émouna

Étincelles de émouna et de
bita'hon consignées par
le Gaon et Tsadik Rabbi
David 'Hanania Pinto chelita

Maintenir l'élan

À une certaine occasion, je reçus une jeune fille française qui avait passé une longue période chez de la famille proche, en Terre Sainte, chez laquelle elle s'était beaucoup renforcée d'un point de vue religieux.

Désorientée, elle ressentait que ses parents, pourtant non pratiquants, lui manquaient et elle voulait savoir si elle devait donner satisfaction à leur demande de venir passer les fêtes avec eux, ou plutôt rester en Israël afin de maintenir son niveau spirituel.

Connaissant la nature de cette jeune fille ainsi que celle de ses parents, je savais que si elle rentrait en France pour passer un moment avec eux, elle n'arriverait pas à maintenir cet élan d'élévation connu en Terre Sainte et retomberait inévitablement sur le plan spirituel. Aussi lui conseillai-je de rester pour les fêtes chez sa famille, qui vivait à Jérusalem.

Suivant mes indications, la jeune fille informa ses parents qu'elle ne rentrerait pas pour les fêtes. Mais ceux-ci n'étaient pas prêts à renoncer à la voir, aussi décidèrent-ils de venir eux-mêmes en Israël pour passer les fêtes avec elle. Ils séjournèrent à Herzlia et lui demandèrent de les y rejoindre.

Malheureusement, cette jeune fille qui avait fait des efforts pendant si longtemps pour atteindre ce niveau spirituel ne résista pas à l'épreuve et, plutôt que de s'élever pendant cette période particulière, elle déchet spirituellement. La visite de sa famille en Israël lui causa ainsi beaucoup de tort.

Il est très facile de détruire ce qui a été construit au prix de gros efforts et très difficile de réparer ce que l'on a détruit de ses propres mains. Cette histoire est un exemple prouvant combien, au cours d'une courte période dans un lieu impur, il est possible de détruire en quelques instants des univers bâtis dans la pureté.



DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude de notre
Maître le Gaon et Tsadik
Rabbi David 'Hanania
Pinto chelita

Les leçons à tirer des affections lépreuses

« Voici quelle sera la règle imposée au lépreux lorsqu'il redeviendra pur : il sera présenté au prêtre. » (*Vayikra* 14, 2)

Nous connaissons la célèbre interprétation de nos Sages du terme *métsora* (lépreux), qu'ils décomposent en *motsi ra* (qui dit du mal), car la punition de la lèpre était infligée au médisant.

Si l'on réfléchit, on réalisera que la lèpre avait pour but de frapper l'homme de souffrances – comme le note la Guémara (*Brakhot* 5b) selon laquelle les affections lépreuses étaient tel un autel expiatoire. Ces souffrances avaient pour but d'extirper le mal de l'homme, car, par leur biais, il se purifiait de ses péchés.

Tel est le rapport entre le premier sujet de Tazria, « Lorsqu'une femme a conçu et a enfanté un mâle (...), au huitième jour, on circonci l'excroissance de l'enfant », et la *paracha* de Métsora. De même qu'en pratiquant la circoncision à un nouveau-né, on le relie à son Créateur, la détresse de l'homme touché par la lèpre a ce même effet. Car les épreuves ne visent que son bien et il ne doit donc pas s'en attrister.

Le *Machguia'h* de Ponievitz, Rav Eliahou Dessler *zatsal*, faisait remarquer que la lèpre frappe l'homme progressivement, et non pas en un seul coup. Au départ, elle apparaît sur la maison de l'homme, qui est relativement loin de lui, mais dont il a grandement besoin, car elle le protège du froid et du chaud. S'il n'y lit pas un rappel à son péché, ces affections lépreuses se répandront sur ses vêtements, plus proches de lui. Enfin, s'il ne se repent toujours pas, elles l'atteindront lui-même en apparaissant sur son corps. On en déduit notre devoir de bien prêter attention aux signes du Ciel, de ne pas nous habituer aux coups, à D.ieu ne plaise, et, au contraire, d'être sensible aux interpellations de l'Éternel.

Les diverses étapes de propagation de ces affections nous enseignent notre devoir de nous soumettre à un examen de conscience et de nous repentir pleinement. De cette manière, nous aurons le mérite de nous rapprocher toujours davantage du Saint béni soit-Il.

LA CHÉMITA



Des herbes utilisées comme épices, bien qu'elles ne soient pas consommées pour elles-mêmes, mais uniquement pour donner du goût à un plat, sont dotées de la sainteté des produits de la septième année.

Une épice provenant des produits de la septième année dont le goût a déjà expiré et qui ne peut donc plus être utilisée pour en donner à un plat, peut être jetée à la poubelle.

Des plantes aromatiques provenant de l'année de *chémita* qui ont encore une bonne odeur, mais dont on ne désire plus profiter ne sont pas dotées de sainteté ; d'après la Loi, on a donc le droit de les jeter, même avant qu'elles ne se détériorent. A fortiori, ceci est permis une fois qu'elles ont perdu leur odeur.

Des fleurs plantées pour la décoration ne sont pas dotées de sainteté, qu'elles soient odorantes ou non. [Cependant, il est interdit de les semer et de les planter pendant la septième année.]

D'après certains, des herbes odoriférantes plantées pour leur odeur, et non pas pour leur beauté, sont dotées de la sainteté des produits de la septième année et il faut donc veiller à ne pas les jeter quand on les distribue à la clôture de Chabbat pour *havdala* ou lors de la célébration d'une circoncision. On les mettra de côté pour leur appliquer les lois des produits de la *chémita*. Par contre, si on a un doute s'ils ont mûri durant la septième année ou ont été vendus à un non-Juif, on ne sera pas tenu de se montrer strict à cet égard. Selon d'autres, même les herbes plantées spécialement pour leur odeur ne sont pas dotées de sainteté, parce qu'on n'en retire aucune jouissance physique.

Pendant la *chémita*, il est permis d'embaumer sa demeure avec du spray fait à base d'un mélange contenant des plantes de cette année, car celles-ci ne sont pas destinées à la consommation, mais à la diffusion d'une bonne odeur.

Les lois de sainteté des produits de la septième année ne doivent pas être appliquées à du tabac à priser composé d'herbes odorantes ayant mûri la septième année. D'après certains, les feuilles de tabac utilisées pour la fabrication de cigarettes sont dotées de sainteté, mais non soumises aux lois de *séfi'hin*. Quoi qu'il en soit, de nos jours, la grande majorité du tabac provient de terrains appartenant à des non-Juifs et n'est donc pas dotée de sainteté.

Le coton n'est pas doté de sainteté. Il en est de même du miel extrait de fleurs d'agrumes ; non doté de sainteté, il ne devra pas être terminé avant le *zman habiour*.



en souvenir du JUSTE

**Rabbi
Chalom
Messas
zatsal**

À Meknès, le 22 Chvat 5669, une grande lumière illumina la demeure de Rabbi Maïmon Messas zatsal, avec la naissance d'un garçon qu'il nomma Chalom, au nom de son grand-père. Dès sa plus tendre enfance, on décela en lui des signes de grandeur et une puissante soif pour l'étude de la Torah.

Son principal Maître fut Rabbi Its'hak Asbag zatsal. Parallèlement, il étudia également la Torah auprès de son père et dans les *Yéchivot* de Meknès. Voici ce qu'il témoigne à son sujet : « Durant toute ma jeunesse, j'ignorais à quoi ressemblait une pièce d'argent. Les plus grandes sommes étaient nulles à mes yeux, face à l'aspiration profonde d'étudier la sainte Torah. »

Rabbi Messas entretenait des liens étroits avec le roi du Maroc 'Hassan II, favorable aux Juifs, ainsi qu'avec son fils qui lui succéda, Mohamed VI. 'Hassan II lui vouait une grande amitié. Lors de célébrations au palais royal, lorsque Rabbi Messas donnait sa bénédiction au roi, il se baissait pour la recevoir. D'ailleurs, même après son installation en Israël en 5738, où il fut nommé Grand Rabbin et président du Tribunal rabbinique de Jérusalem, le Sage continua à prior pour le bien-être de sa majesté.

Durant les vingt-cinq années où il remplit ces fonctions, il fut une figure exemplaire, incarnant la recherche de la paix et la fuite de la querelle. Ses efforts pour diffuser un climat de paix et de solidarité au sein de notre peuple lui valurent l'estime de tous les cercles religieux, en Israël comme en Diaspora.

Un de ses disciples raconte une merveilleuse histoire, illustrant son attachement indéfectible au Créateur. Un jour, durant la période où il était Grand Rabbin de Jérusalem, il descendit rapidement les escaliers de son immeuble quand, arrivé au rez-de-chaussée, il se souvint qu'il avait oublié sa canne. Il voulut remonter pour la chercher, mais son accompagnateur lui proposa de le faire. Cependant, avant cela, il lui demanda : « Vénéré Rav, permettez-moi de vous demander pourquoi vous avez besoin d'une canne. Vous avez pourtant descendu les escaliers sans difficulté. De plus, j'ai remarqué que, souvent, vous posez la canne sur votre main et ne l'utilisez pas. »

Rabbi Messas lui confia alors : « Lorsque j'étais jeune, une virulente épidémie de typhus frappa notre ville et nombre de mes camarades y trouvèrent la mort. J'étais, moi aussi, gravement malade. Ma fièvre était très haute et j'étais extrêmement faible. Sans les prières incessantes de toute ma famille et son souci de louer les services des meilleurs médecins, je n'aurais pas survécu. Au pic de la maladie, je passai une nuit très difficile, emplies d'hallucinations, et rêvai que j'allais guérir. Et, effectivement, le lendemain, on me donna un médicament expérimental et je commençai à me remettre. »

« Au cours de ma guérison, j'eus besoin d'utiliser une canne pendant une certaine période. La canne me rappelle que l'Éternel m'a sauvé de la maladie, alors que beaucoup

de mes amis n'ont pas eu ce mérite. Lorsque je me suis complètement rétabli, je me suis engagé à emporter partout avec moi une canne, afin de pouvoir, à tout instant, exprimer ma reconnaissance au Très-Haut. »

Pour conclure, citons un passage d'un discours qu'il prononça peu avant Pessa'h :

« L'une des précieuses *mitsvot* de la fête de Pessa'h est celle de la *tsédaka*. On ne peut se contenter de s'assurer de combler tous ses besoins et ceux de son foyer, mais on est également tenu de se soucier de ceux des plus démunis. C'est pourquoi nos Sages ont instauré une collecte avant la fête, *kim'ha dePiss'ha*. De même, c'est la raison pour laquelle nous commençons le récit de la *Haggada* par l'invitation "Quiconque a faim vienne et mange !" »

« D'après le Zohar, les soirs de fête, le Saint béni soit-Il rend visite aux hommes et, lorsqu'il constate qu'ils sont dans le manque, Il veut détruire le monde. L'attribut de Justice accuse en disant : "Au riche, Tu as donné à manger au point qu'il est rassasié, alors qu'au pauvre, Tu n'as rien donné ! Où est Ta Miséricorde ?" »

« L'Éternel, affligé, est tenté de déverser Sa colère sur eux. Qui éveille donc Sa colère ? Ceux qui ne donnent pas de *tsédaka*. Au contraire, les personnes généreuses engendrent la paix dans les sphères célestes, comme il est dit : "Mais plutôt qu'on s'attache à Ma protection, qu'on fasse la paix avec Moi, qu'avec Moi on fasse la paix !" (*Yéchaya* 27, 5) »

Pendant vingt-cinq années, Rabbi Messas fut Grand Rabbin de Jérusalem, jusqu'à son décès, le dix Nissan 5763, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans. De grands honneurs lui furent témoignés le jour de son enterrement.

**Désirez-vous donner du mérite au grand nombre
en contribuant à la diffusion de l'hebdomadaire
Pa'had David dans votre quartier ?**

Adressez-vous à nous, dès aujourd'hui,
à l'adresse : mld@hpinto.org.il

Vous recevrez la bénédiction du Tsadik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

**Pour recevoir quotidiennement
des paroles de Torah**

prononcées par notre Maître,

l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto chelita,

envoyez-nous un message

Anglais +16467853001 • Français +972587929003

Espagnol +541141715555 • Hébreu +972585207103



« Goûtez et voyez que l'Éternel est bon ! »

Bonne nouvelle : Avec l'aide de D.ieu, il est désormais possible de suivre les cours de notre Maître l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto chelita en hébreu, anglais, français et espagnol

sur le site Kol Halachone ou en composant le numéro 073-371-8144

Il sera prochainement possible d'obtenir un catalogue détaillé des cours où chaque cours correspond à un numéro direct. Pour le recevoir : mld@hpinto.org.il

Les cours suivent l'ordre des sections hebdomadaires et des fêtes, ainsi que divers sujets. Écoutez et votre âme revivra !